

*Le Maire*

Chevreuse, le 07 mars 2025

Nos références :  
CAR/GL-89350

**CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'attention :  
des membres du  
Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira,

le 13 mars 2025 à 19h00 heures,

dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie

Objet :  
Convocation de  
l'assemblée  
délibérante

\*

Pièces Jointes :  
notes explicatives  
de synthèse  
prescrites par  
l'article L2121-12 du  
Code Général des  
Collectivités  
Territoriales

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2024

Copie :  
Communication

**Ressources Humaines**

2025-01 : Modalité de compensation des heures supplémentaires non indemnisées réalisées par le personnel territorial ;

**Associations**

2025-02 : Subvention au club gymnique de la vallée de Chevreuse dans le cadre des cartes jeunes ;

2025-03 : Subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales ;

**Périscolaire :**

2025-04 : Convention avec Saint-Rémy-lès-Chevreuse concernant le centre de loisirs sans hébergement mutualisé en aout 2025 ;

**Scolaire**

2025-05 : Subvention municipale au profit de la coopérative scolaire des écoles élémentaires pour financer les coûts de transports liés à l'organisation de classes transplantées.

**Finances-fiscalité**

2025-06 : Orientation budgétaire : présentation du rapport préliminaire au débat ;

2025-07 : Choix du mode de recouvrement de la contribution de la commune de Chevreuse aux charges budgétaires du syndicat intercommunal à vocation multiple de la région de Chevreuse ;



Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC

